Plan Local d'Urbanisme

ERRE

Plan de zonage

Dossier d'enquête publique

Arrêté le :	02 juin 2022
Approuvé le :	

UrbYcom
85 Espace Neptune - rue de la Calypso
62 110 HENIN-BEAUMONT
Tél : 03.62.07.80.00
Mail : contact@urbycom.fr

Nord

Sud

Echelle : 1/7500

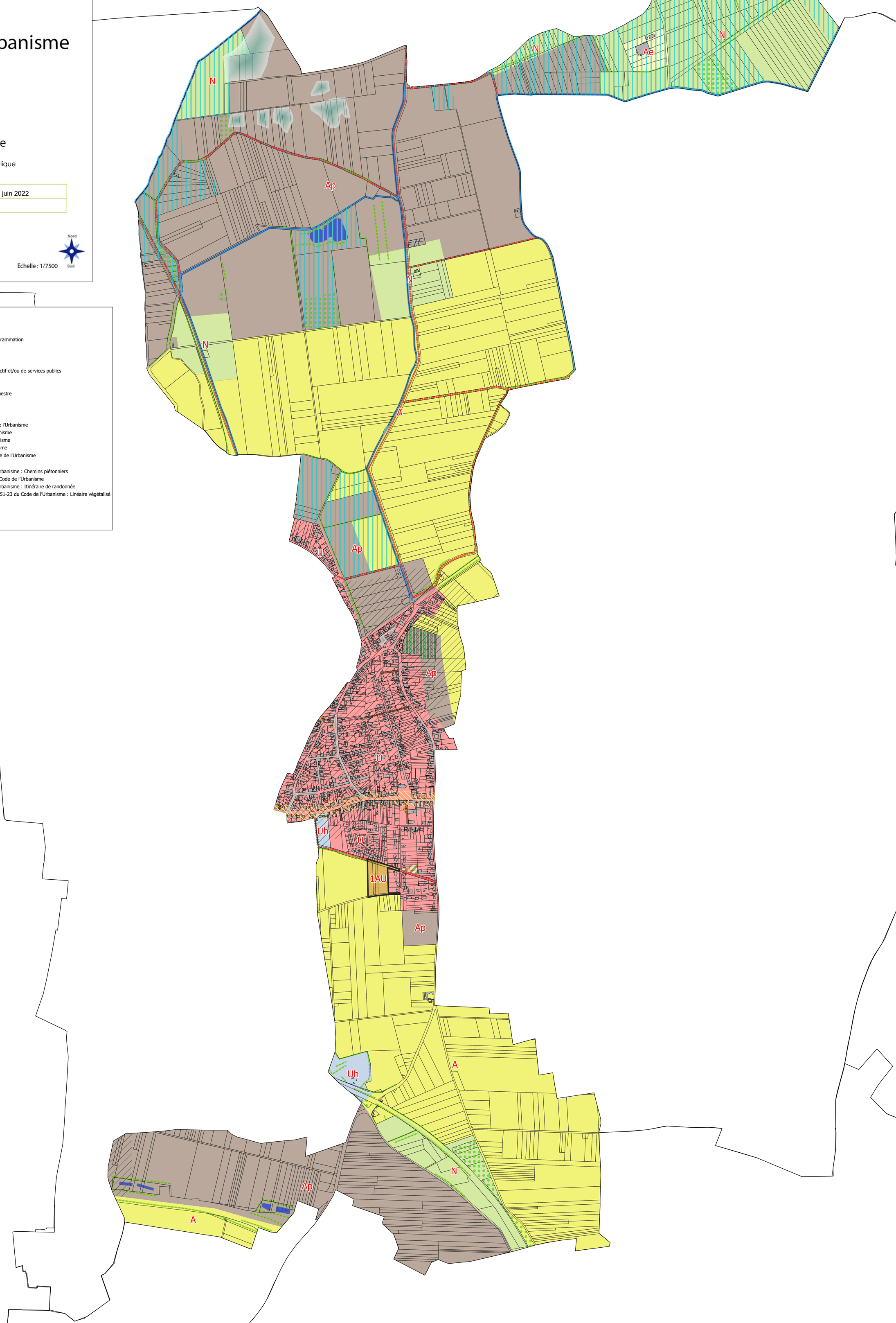

Légende

INFORMATIONS
- Plan d'eau
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone préférentielle d'implantation des commerces

LIMITES DE ZONES
- U : Zone urbaine mixte
- Uh : Zone urbaine correspondant aux équipements d'intérêt collectif et/ou de services publics
- 1AU : Zone non équipée ouverte à l'urbanisation
- A : Zone protégée à vocation agricole
- Ae : Secteur de la zone A correspondant à l'activité de centre équestre
- Ap : Secteur de la zone A correspondant à des enjeux paysagers
- N : Zone naturelle protégée

ELEMENTS A PROTEGER OU A CONFORTER
- Espace boisé à protéger en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace protégée en vertu de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Prairie protégée en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Jardin protégé en vertu de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

PROTECTIONS LINEAIRES
- Eléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Chemins piétonniers
- Cours d'eau et fossés à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Eléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Itinéraire de randonnée
- Eléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé

RISQUES
- Aléa fort mouvement des argiles
- Zone à dominante humide
- Zone inondée constatée

Patrimoine urbain

Désignation	Numéro
Patimoine - Monument aux Morts	1
Patrimoine - Calvaire	2
Patrimoine - Voie pavee	3
Patrimoine - Eglise	4
Patrimoine - Statue	5
Patrimoine - Arbre remarquable	6
Patrimoine - Maison miniere	7

La commune est concernée par :
- le risque naturel de mouvement de terrain lié au retrait/gonflement des argiles
- le risque sismicité de niveau 3
- le risque lié à la présence potentielle d'engins de guerre
- le risque inondation par remontée de nappe (inondations de cave) et par la présence de zones inondées constatées
- le risque de transport de matières dangereuses
- le risque technologique
- deux axes terrestres bruyants
- la présence des servitudes A4, A5, EL7, EL11, I3, I5, INT1, AS1, T1 et T5.